



Corpo JEP : CHEPJ - Ratio de promotion HC – Concours CEPJ

Lettre ouverte proposée à la signature du SEP et de la CGT

De l'agonie des derniers chargés d'EPJ, au sous-développement programmé du corps des CEPJ, le ministère désespère ses personnels.

Lors de la CAP des chargés d'EPJ de juin 2012, la DRH nous affirmait que l'extinction de ce corps, programmée lors de sa création en 1985, par l'intégration des derniers « Chargés » dans le corps des CEPJ n'était qu'une question de semaine, dans l'attente de la signature finale du ministère de la fonction publique. Et depuis on attendait... jusqu'à la CAP des CEPJ du 6 juin dernier où nous apprenions que cette intégration ne se ferait pas !

Questions d'économies !

En effet, cette intégration permettrait aux 12 derniers « Chargés » de bénéficier, en tant que CEPJ, d'avancements d'échelon tous les 3 ans environ, au lieu de 4 ans et demi. Et ces quelques points d'indice supplémentaires grappillés mettraient en danger l'équilibre des comptes de la nation !

Concernant les CEPJ, nous avons la particularité de « bénéficier » d'un ratio de 5 % pour la promotion en hors classe, ratio le plus mauvais de la fonction publique d'État. La demande de relèvement de ce ratio à 7% au minimum, adressée plusieurs fois à la ministre, n'a toujours pas eu de réponse.

Enfin, le faible nombre de postes au concours de CEPJ (15 en 2013) ne permet pas d'endiguer la baisse des effectifs des PTP du secteur jeunesse, qui ne compte plus que 500 agents environ (chargés et CTPS compris, soit au niveau des effectifs d'avant 1981) après les départs en retraite et les détachements dans d'autres corps. Ce sont donc au moins 30 postes qui doivent être proposés annuellement au concours pour assurer la survie du corps.

Les missions des CEPJ en faveur de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire sont-elles à ce point ignorées de notre ministre, ou est-ce une volonté délibérée d'abandonner le soutien de l'État au secteur de l'éducation non formelle ?

Les faibles montants financiers en jeu, nécessaires à un service public minimum de la jeunesse, de la vie associative et de l'éducation populaire, peuvent le laisser croire.